



Département Isère – Canton Le Touvet – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 31 octobre 2014

Objet : **TABLEAU DES POSTES : TRANSFORMATION DE POSTE**

L'an deux mil quatorze, le trente et un octobre, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 24 octobre 2014

PRESENTS : Mmes. BOUCHAUD, BOURDARIAS, CAMPANALE, DEPETRIS, FAYOLLE, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, MORAND, PAIN
 MM. BOUKSARA, BRUNELLO, CROZES, FORT, GAY, GIMBERT, LEMONIAS, LE PENDEVEN, LORIMIER, MULLER, PAGES, PEYRONNARD, PIANETTA

Présents : 24

Absents : 5

Votants : 29

ABSENTS : Mmes. CHEVROT (pouvoir à M. FORT), FRAGOLA (pouvoir à Mme. BOURDARIAS), LAPLANCHE (pouvoir à Mme. HYVRARD)
 MM. GERARDO (pouvoir à Mme. CAMPANALE), GLOECKLE (pouvoir à M. PEYRONNARD)

M. Vincent GAY a été élu secrétaire de séance.

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution des besoins des services et les évolutions de carrière des agents.

Avancement de grade

Suite à la nomination par voie de mutation d'un agent au service des finances, il est proposé de transformer un poste de d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet existant, en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2014.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés (27 voix pour, une voix contre et une abstention) décide de transformer le poste suivant :

Filière	Ancien poste	Nouveau poste	Motif
Administrative	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Avancement de grade

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

Crolles, le 7 novembre 2014

Philippe LORIMIER

Maire de Crolles



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le de sa notification le et de sa transmission en Préfecture le

Pour le Maire, par délégation, Chafika Patel, Directrice Générale des Services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.